



## REGLEMENT TRAIL AMIZMIZ 2023

### **ARTICLE 1 : LA CHARTEDU TRAILER**

La participation aux épreuves de TRAIL MAROC implique l'acceptation expresse et sans réserve du Présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants.

### **ARTICLE 2 : LES COURSES DUTRAILAMIZMIZ - EDITION 2023 :**

1. KIDSTRAIL 3KM
2. MINI TRAIL et MARCHE 9KM
3. TRAILDES BALCONS 22KM
4. TRAILDES MULETIERS 31KM
5. TRAIL AMIZMIZ 74KM
6. ULTRA TRAILAMIZMIZ 105KM

### **ARTICLE 3 : MATERIELS OBLIGATOIRES ET CONSEILLES – ASSISTANCE**

- Pour le TRAILAMIZMIZ 74KM, CHALLENGE TRAILAMIZMIZ 105KM et TRAIL DES MULETIERS 31KM:

Gobelet personnel; réserve d'eau minimum 1,5 litres; une lampe; couverture de survie; sifflet; réserve alimentaire minimum 800 kcal; veste imperméables; bonnet, casquette ou bandana; pièce d'identité personnelle; téléphone mobile.

- Pour le MINI TRAIL et MARCHE 9KM et TRAILDES BALCONS 22KM

Gobelet personnel; réserve d'eau minimum 1,5 litres; bonnet, casquette ou bandana; pièce d'identité personnelle; téléphone mobile.

A tout instant, en fonction des bulletins météorologiques obtenus ou pour tous autres paramètres extérieurs, le directeur de course peut exiger le port d'un matériel obligatoire. Celui-ci sera : une veste de pluie-coupe-vent imperméable à manches longues de taille adulte, un collant long ou bien un collant corsaire (jusqu'au genou) + chaussettes longues et une casquette, ou bonnet, ou buff pour se couvrir la tête.

#### **ARTICLE 4 : PARCOURS ET HORAIRES**

A tout moment, l'organisation TRAIL MAROC se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les horaires et/ou les barrières horaires des épreuves inscrites dans le programme. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

#### **ARTICLE 5 : LES DROITS A L'IMAGE**

Par sa participation à l'une des courses inscrites au programme du TRAIL AMIZMIZ – édition 2023, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur TRAIL MAROC, ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

#### **ARTICLE 6 : Les données personnelles**

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de TRAIL MAROC qui est le responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par TRAIL MAROC. Conformément à la loi informatique et liberté, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète, par mail à [direction@trailmaroc.com](mailto:direction@trailmaroc.com). Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez.

#### **ARTICLE 7 : ANNULATION DE L'ÉPREUVE**

L'évènement du 105KM et 74KM pourront être annulé jusqu'à derniers moment par Trail Maroc, si le nombre d'inscrits est inférieur à 35 parcours. Les coureurs seront alors rebasculer sur les distances inférieurs ou bien remboursé en totalité 15 jours après l'évènement.

En cas d'annulation de la part de l'évènement de TRAIL MAROC ou du coureur (conditions Météorologiques, décision des autorités administratives, etc....) aucun remboursement ne pourra être Effectué. Seul un avoir serra possible pour une autre course organisée par TRAIL MAROC.

#### **ARTICLE 8 : ASSURANCE**

Assurance RMA – RC Sport

#### **ARTICLE 9 : CESSION DE DOSSARD**

« Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sauf accord avec organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne non connue de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation »

## **ARTICLE 10 : FRAIS D'INSCRIPTION**

Inscriptions exclusivement sur internet et paiement sécurisé par carte bancaire. Droits d'engagements :

1. KIDSTRAIL 3KM, tarif 100dhs
2. MINI TRAIL et MARCHE 9KM, tarif 450dhs
3. TRAILDES BALCONS 22KM, tarif 550dhs
4. TRAILDES MULETIERS 31KM, tarif 650dhs
5. TRAILAMIZMIZ 74KM, tarif 850dhs
6. CHALLENGETRAILAMIZMIZ 105KM, tarif 1400dhs

Ces prix comprennent : T-Shirt Finisher, Médaille, DJ Animation, Film officiel de la course, Stand eau, thés et cafés, Stand crêpes et jus bio, Ravitaillements, Assurance individuelle, Assistance médicale, Repas après course. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. L'inscription est nominative. Il n'est pas autorisé de transférer son inscription sur une autre course ou à une autre personne pour quelque motif que ce soit.

## **ARTICLE 11 : ENGAGEMENT DES COUREURS**

Pour participer aux épreuves du TRAILAMIZMIZ, il est indispensable :

D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela ; D'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie Personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :

- Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige) ;
- Savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- D'être pleinement conscient que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend en premier lieu de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles
- Une fois que la distance est payée le coureur ne peut pas changer la distance ni donner le dossard à quelqu'un autre

## **ARTICLE 12 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

En s'inscrivant à l'une des épreuves du TRAIL AMIZMIZ les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement.
- Aucune vaisselle jetable (couverts, gobelets, bols) ne sera distribuée sur les bases vie et les ravitaillements. Ceci afin de réduire la consommation de plastique des coureurs, ainsi quedes bénévoles.

### **ARTICLE13 : RAVITAILLEMENTS**

L'organisation assure la présence de ravitaillement solides et liquides tout au long du parcours. Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place.

L'organisation fournit de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des poches à eau et des gobelets individuels obligatoires. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

### **ARTICLE 14 : TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES DU TRAILAMIZMIZ**

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

1. MINI TRAIL et MARCHE 9KM, 3HEURES
2. TRAILDES BALCONS 22KM, 6HEURES
3. TRAILDES MULETIERS 31KM, 10HEURES
4. TRAILAMIZMIZ 74KM, 16 HEURES
5. ULTRA TRAIL AMIZMIZ 105KM, 24HEURES

### **ARTICLE 15 : SECOURS ET ASSISTANCE MEDICALE**

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC Secours de la course Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC Secours de AMIZMIZ.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou moyens publics. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours : en se présentant à un poste de secours, en appelant le PC course, en demandant à un autre coureur de prévenir les secours ou en utilisant la fonctionnalité SOS de l'application LiveRun.

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Une infirmerie sera accessible à AMIZMIZ pendant toute la durée des épreuves. Les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser. Les soins de confort sont soumis à l'appréciation du personnel médical dans la limite de leur disponibilité.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

## **ARTICLE 16 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Pour chaque course, un classement général homme et femme sont établis.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général, reçoivent un trophée

Pour chaque course, un classement V1, V2 et V3 homme et femme sont établis.

Le premier homme et la première femme du classement général, reçoivent un trophée.

Résultat pour tous les concurrents sur [www.trailmaroc.com](http://www.trailmaroc.com). Diplôme Finisher téléchargeable depuis l'espace coureur.

## **ARTICLE 17 : ABANDON ET RAPATRIEMENT**

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, ou signaler son abandon via l'application LiveRun et prévenir le PC Course. En cas de décision d'abandon entre 2 points de contrôle, le coureur doit rejoindre le point de contrôle le plus proche où il signalera son abandon.

Le rapatriement fonctionne de la manière suivante :

Des 4X4 sont disponibles au départ de certains postes de ravitaillement afin de rapatrier à AMIZMIZ les coureurs ayant abandonné. Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours ou de

Ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche. En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles

## **ARTICLE 18 : RECLAMATIONS**

Toute réclamation devra nous être faite par email, dans un délai de 10 jours après la fin de la manifestation